

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16/10/2017

Référence
<b>2017-77</b>

Objet de la délibération
Composition du bureau et des commissions SCoT et santé

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	27	30

Date de la convocation
06/10/2017

Vote
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 16 octobre à 19 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphane EMERAUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Marie- Claude LAVOCAT, Laurent MARRAS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Bernadette RETOURNARD, Amélie ROBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

**PROCURATIONS :** Jonathan HASELVANDER à Bernard GUY, Marie-France JOFFROY à Nicolas LACROIX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN.

**EXCUSES :** Pascal BABOUOT, Patrick LEFEVRE, Christophe LIMAUX, Mariette VOILLOT.

**A été nommé secrétaire :** Jean-Yves ROY

### Composition du bureau et mise en place des commissions SCoT et Santé

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont ;

**CONSIDERANT** l'alinéa 1 de l'article 9 des statuts du Syndicat disposant que « le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres » ;

**CONSIDERANT** la délibération n°2017-61 du 03 avril 2017 qui prévoit la composition suivante :

- Président
- Vice-Président

- Responsables de commission
- 2 membres par EPCI :
  - CC3F
  - Agglomération
  - Meuse Rognon

**ET APRES** en avoir délibéré ;

*Une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.*

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° D'approuver la composition du Bureau du Syndicat comme suit :

1. **Stéphane MARTINELLI, Président**
2. **Jean-Yves ROY, Vice-président**
3. **Jacky BOICHOT, Responsable de la Commission SCoT**
4. **Jonathan HASELVANDER, Responsable de la Commission Culture – Animations territoriales**
5. **Patrice VOIRIN, Responsable de la Commission Santé**
6. **Bernard GUY, Représentant de la Communauté de communes Meuse-Rognon**
7. **Nicolas LACROIX, Représentant de la Communauté de communes Meuse-Rognon**
8. **Patrice CLOSS, Représentant de la Communauté de communes des Trois Forêts**
9. **Yvette ROSSIGNEUX, Représentante de la Communauté de communes des Trois Forêts**
10. **Michel ANDRE, Représentant de l'Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles**
11. **Stéphan EMERAUX, Représentant de l'Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles**

Les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

2° Que le Bureau agisse comme organe chargé de l'instruction des affaires ultérieurement soumises au Comité syndical, sans pouvoir décisionnel, et fonctionne de la façon suivante : il est convoqué par le Président, qui en est Président de droit, ou par le Vice-président, et qui en fixe l'ordre du jour.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.*